



bourse d'échange du 16 février 2020

RÈGLEMENT

EXPOSANT

Tout bulletin incomplet, ou non accompagné de son chèque de règlement, ne sera pas pris en compte

Règlement à l'ordre d'AUTOMINIATOURS, à adresser

Autominiatours BP 57231 37072 cedex 2

Installation : possibilité d'installation le samedi de 17h00 à 20h00 (gardiennage de nuit 20h/7h)

Pas d'accès possible sur le parc Expo avant 16h30

le dimanche de 6h30 à 9h :

badge d'accès parking visible. Si non pas d'accès possible

le port du bracelet au poignet est obligatoire pour accéder au hall le dimanche

Déroulement

- Une fois le déchargement effectué, il vous est demandé de garer votre véhicule sur le parking réservé aux exposants, en suivant les indications données par les membres de l'Autominiatours.

- Pour les utilisateurs de dessus de tables en tissus, ceux-ci doivent être ignifugés Catégorie M1 (factures et certificats obligatoires)

Les allées du hall doivent être impérativement dégagées pour l'ouverture au public le dimanche à 9h, Aucun matériel ne doit dépasser des tables du cotés des allées, pendant toute la durée de la manifestation. De même, les accès de sécurité doivent être maintenus libres en permanence et ne pourront être ouverts que par décision des personnes chargées de la sécurité ou des responsables de l'organisation de la Bourse.

interdiction de fumer dans le hall

il est rappelé que par respect pour le public il est obligatoire de rester jusqu'à 17h00.

Aucun emballage ne sera possible avant cette heure, sauf accord express des organisateurs .de plus chaque exposant est responsable du matériel exposé pendant toute la durée de la manifestation .malgré la vigilance des organisateurs, aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre de l'Autominiatours en cas de vols ou de dégradations commis le dimanche entre 7h et la fin de la manifestation.

Résiliation/annulation

Toute résiliation de la part des exposants doit impérativement être faite au plus tard 8 jours avant la manifestation passé ce délai aucun remboursement ne sera possible et exigible

En cas d'annulation de la manifestation, l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable si elle est due à des éléments extérieurs indépendants de sa volonté (conditions climatiques particulières ou exceptionnelles, catastrophes naturelles, grèves, coupures électriques, inondations,...).

De même, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation décidée par la Sem Ligeris du Parc expo, dans lequel se déroule la manifestation, pour des raisons de sécurité ou toutes autres qu'elle jugera utiles.

En cas d'annulation de la manifestation par l'Autominiatours lui-même, la responsabilité de l'organisateur se limite a stricts remboursement des sommes perçues pour la réservation des tables.

Inscription à la bourse de l'Autominiatours vaut acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Votre compréhension et notre bonne volonté faciliteront la tâche de chacun pour que cette journée soit une réussite.

Merci d'avance les organisateurs de l'AUTONINIATOURS

date limite d'envoi le 10 fevrier 2020

La confirmation de la réception de votre inscription ,uniquement par Mail

**les documents pour l'accès à la bourse ainsi que le numéro de stand
vous serons envoyés au plus tard 8 jours avant la bourse**